MAGAZINE DE L'UNIVERSITÉ DE NAMUR N° 22 /JUIN 2021

OMALIUS

UNIVERSITÉ DE NAMUR

Droits de l'enfant: **et en Belgique?**

©ADOBE

Mesures de confinement, rapatriement des enfants belges détenus dans les camps en Syrie, violences éducatives. Dans ces trois situations, qu'en est-il du respect des droits de l'enfant en Belgique, tels qu'ils sont inscrits dans la Convention Internationale relative aux Droits de l'Enfant et la Constitution? Éléments de réponse avec nos experts à l'UNamur.

Suite page 2

©UNamur – B.Brolet

L'INVITÉ
Naji Habra
Recteur de l'UNamur, en fin de mandat...

Page 7

RUN
www.run.be 88.1

LE JOUR OÙ
La Radio Universitaire Namuroise
C'est sur 88.1 !

Page 10

©Zoé Gallez

ALUMNI
Zoé Gallez
Juriste à « Terre-en-vue »

Page 12

Droits de l'enfant: **et en Belgique ?**

Les enfants, tout particulièrement les plus vulnérables, ont subi de plein fouet les mesures décidées pour limiter la propagation du COVID-19: décrochages scolaires, accroissement des faits de violences intrafamiliales, approfondissement des inégalités, malaises psychologiques… ». Géraldine Mathieu, chargée de cours à l'UNamur et directrice de l'Unité « Droits de l'enfant » du Centre Vulnérabilité & Sociétés et Anne-Catherine Rasson, chercheuse à l'UNamur et membre de cette unité, dressent un constat alarmant. Sans remettre en cause la nécessité de prendre des mesures sanitaires en vue de limiter la propagation du virus, elles pointent certains manquements des autorités fédérales dans la gestion de la crise.

Des enfants contraints de s'adapter aux besoins des adultes

« Les enfants et les jeunes ont été traités comme les objets du décor de mesures politiques, sanitaires et autres décidées dans le but d'organiser la vie en société des adultes en adaptant le monde aux urgences 'des grands', les 'petits' étant tributaires de ces adaptations, sans au départ tenir compte de leurs besoins spécifiques »[1], regrette Bernard De Vos, le Délégué général aux droits de l'enfant en Fédération Wallonie-Bruxelles, dans sa note d'octobre 2020.

Comme l'explique Antoine Masson (professeur à l'UNamur et psychiatre au Centre Chapelle-aux-Champs), *« pour une personne stable, dont la vie et les ressources sont assurées, une limitation drastique de ses mouvements pendant un an représente une frustration plus ou moins importante. En revanche, pour un jeune qui se transforme, la privation ne porte pas seulement sur un loisir mais sur une forme de nécessité »*. Selon Géraldine Mathieu et Anne-Catherine Rasson, les autorités auraient donc dû prendre en considération l'impact spécifique des mesures sur les enfants et les adolescents afin de respecter leur intérêt supérieur, principe fondamental, au cœur du système de protection des droits de l'enfant (cf. encadré).

Pas de participation, ni d'informations adaptées

Ce manquement a été accentué par le fait que la parole des enfants était absente des débats. La Convention Internationale relative aux Droits de l'Enfant (CIDE) et la Constitution reconnaissent pourtant à chacun d'entre eux le droit de s'exprimer librement sur les questions qui le concernent et celui de voir son opinion prise en compte eu égard à son âge et à son degré de maturité. Les experts se sont assez rapidement inquiétés de cette situation puisque, *« dès le 8 avril 2020, le Comité des droits de l'enfant* (organe des Nations Unies chargé de surveiller l'application de la CIDE) *avait demandé aux États de donner la possibilité aux enfants de faire entendre leur point de vue et d'en tenir compte dans les processus décisionnels relatifs à la pandémie »*, précise Géraldine Mathieu.

Par ailleurs, les deux juristes soulignent que, lors du premier confinement, le gouvernement n'a fait aucun effort particulier pour transmettre les informations liées à la pandémie dans un langage adapté aux enfants: *« ce constat est particulièrement vrai pour les enfants vulnérables. Il a ainsi été relayé que le manque d'information claire à destination des enfants en situation de handicap a été source d'une grande souffrance »*.

En gérant la crise sans prendre suffisamment en compte la parole et l'intérêt supérieur des enfants, la Belgique n'aurait donc pas respecté certains de leurs droits fondamentaux.

Fermeture des écoles et droit à l'éducation

Lors du premier confinement, la fermeture de toutes les écoles dès le 16 mars 2020, avec une reprise progressive pour certains élèves à la mi-mai, a porté atteinte au droit à l'éducation, garanti par la CIDE et la Constitution. Or, l'éducation, comme la culture, est un droit fondamental, surtout dans un contexte de crise, car il donne aux jeunes les outils pour comprendre le monde qui nous entoure et penser ce qui nous arrive.

Les décisions successives concernant les établissements scolaires ont par ailleurs renforcé les inégalités sociales préexistantes. De nombreux enfants ne disposent en effet pas, au sein de leur foyer, des ressources pour les aider à penser la société, du matériel informatique nécessaire à l'enseignement à distance, d'un accompagnement parental ou encore d'un environnement de travail serein et calme.

Confinement et droit aux loisirs

Autre incidence de la crise, celle sur le droit au repos et aux loisirs. Souvent sous-estimé voire méconnu, ce droit fondamental (article 31 de la CIDE) est capital pour le développement et le bien-être de l'enfant. *« L'adolescence est un moment charnière où un jeune s'explique avec son enfance pour trouver à construire sa vie. Pour y parvenir, il est essentiel de pouvoir naviguer entre différents lieux, personnes et activités. À ces jeunes, on n'a pas trouvé d'autres solutions que de les assigner à résidence. Certains discours ont pu leur laisser entendre: si vous bougez, vous êtes irresponsables parce que vous ne prenez pas soin des personnes âgées qui pourraient en mourir. D'autres propos, voulant insister sur les impératifs sanitaires, ont sous-entendu qu'ils allaient être hospitalisés aux soins intensifs et qu'ils l'auraient mérité! N'est-ce pas là un discours qui a pu apparaître cynique vis-à-vis de la jeunesse, et traumatisant pour ceux qui ont été frappés par le COVID-19 ? »*, s'indigne Antoine Masson.

Si la privation des loisirs a touché tous les enfants, elle a, une fois de plus, particulièrement frappé les plus vulnérables. *« Pourtant les loisirs, tout comme l'éducation, sont en effet des facteurs de résilience particulièrement importants pour ceux qui souffrent ou évoluent dans un contexte violent ou anxiogène »*, ajoutent Géraldine Mathieu et Anne-Catherine Rasson.

Droits à la santé et à la protection

D'autres droits fondamentaux ont été atteints: celui de jouir du meilleur état de santé possible puisque les enfants ont été privés de certains soins mais aussi le droit à la protection contre toute forme de violence. À ce sujet, on a pu constater une augmentation du nombre de cas de violences intrafamiliales notamment liés au confinement et à ses conséquences socio-économiques.

« Cette crise nécessitait bien évidemment de prendre des mesures restreignant la jouissance de certains droits en vue de protéger le droit à la vie et à la santé et lutter contre la pandémie, mais ces restrictions devaient être proportionnées et limitées au minimum absolu comme le Comité des droits de l'enfant le précisait en avril 2020 », insiste Géraldine Mathieu. *« Il faut à présent réfléchir à l'avenir en vue de compenser les impacts de la crise sur les droits de l'enfant. Cela passera par un renforcement de la protection sociale des personnes précarisées et des services de première ligne. Mais, comme l'a souligné UNICEF Belgique, il a été observé que, dans les pays riches comme la Belgique, 85 % des investissements sont alloués à la relance économique et seulement 15 % aux services sociaux*[2]*. Si c'est nécessaire de soutenir l'économie, une telle répartition est disproportionnée. Les échos du terrain confirment que la situation est extrêmement difficile »*, s'inquiète Anne-Catherine Rasson.

D'autant que selon Antoine Masson, cette crise affectera durablement les jeunes. *« Ce n'est pas en leur disant qu'ils vont pouvoir sortir de leurs confins que, tout à coup, le malaise suscité va disparaitre. Le coronavirus a révélé un problème de société qu'on ne résoudra pas simplement en se protégeant du coronavirus »*. Il pointe surtout le manque d'orientation claire et cohérente des autorités qu'elles soient belges ou étrangères. *« Les adolescents ont pu avoir le sentiment d'être face à un club des officiers qui essaient de trouver les moins mauvaises mesures mais dont il était bien difficile de percevoir l'orientation et les raisons. Or le questionnement de l'adolescent touche exactement aux raisons qui guident le monde et qu'il met au défi. Ce que l'adolescent a découvert à l'occasion de la pandémie dépasse le COVID-19 et laisse des traces dont il faudra prendre soin »*, conclut le psychiatre.

Antoinette Minet

[1] DGDE & OEJAJ, « En temps de crise: la communication vers les publics spécifiques, en particulier, à destination des enfants et des jeunes », Note de synthèse, octobre 2020, www.dgde.cfwb.be, p. 4.

[2] Interview d'UNICEF Belgique, « Comment mettre fin au scandale de la pauvreté des enfants en Belgique ? », 18 novembre 2020, https://www.lesoir.be/338575/article/2020-11-18/comment-mettre-fin-au-scandale-de-la-pauvrete-des-enfants-en-belgique.

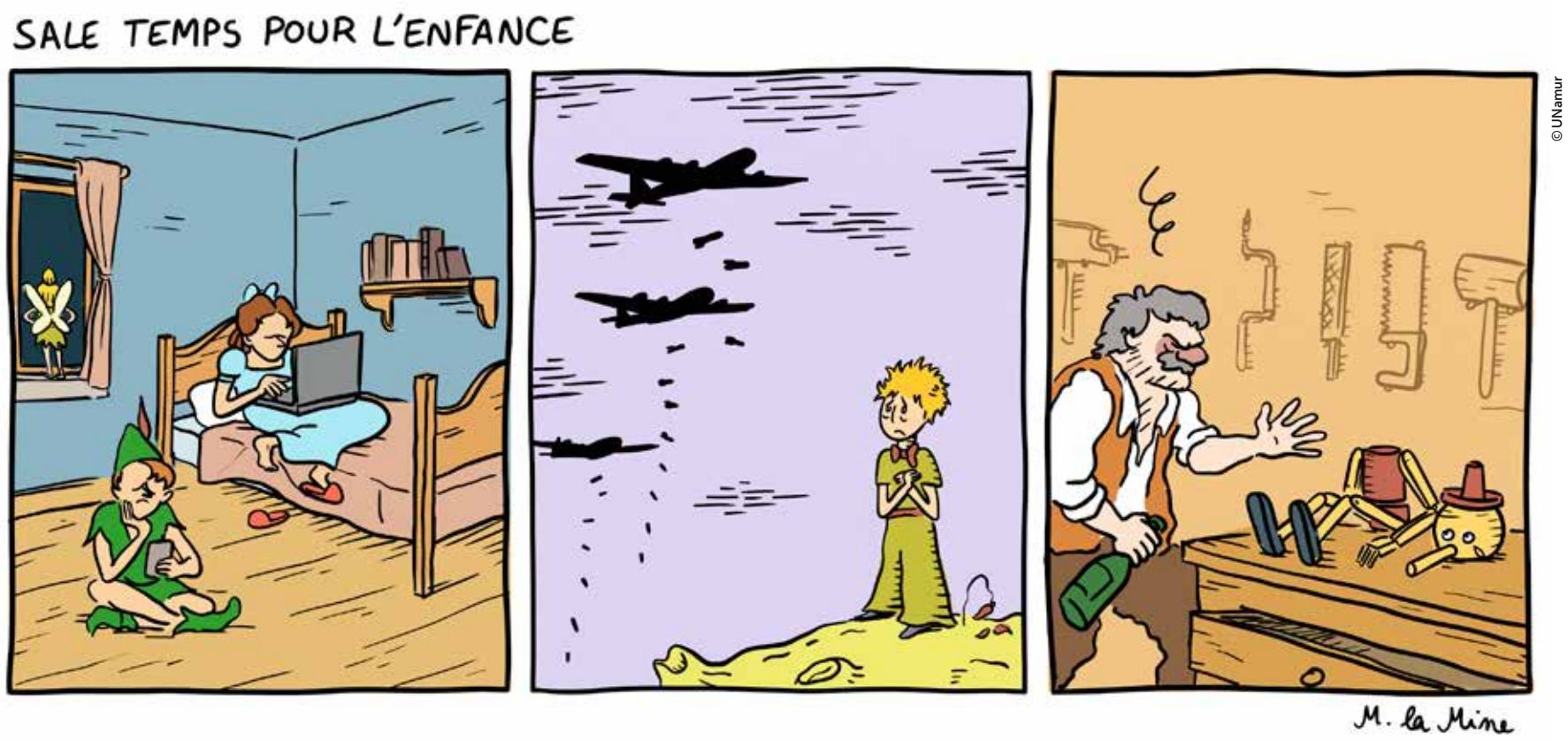

© UNamur

©ADOBE

L'intérêt supérieur de l'enfant : un principe fondamental mal compris

Le droit de l'enfant à ce que son intérêt supérieur soit pris en compte de manière primordiale dans toute décision qui le concerne est inscrit dans la CIDE depuis 1989 et dans la Constitution belge depuis 2008. Il s'agit d'une notion ouverte qui n'a pas de contenu précis mais qui donne un sens et une mesure. *« Elle permet d'appréhender, de façon équilibrée, la vulnérabilité de l'enfant »*, explique Anne-Catherine Rasson.

Le caractère primordial signifie qu'un poids plus grand doit être accordé à ce qui sert au mieux l'intérêt de l'enfant, car il est plus vulnérable que les autres. Il s'agit aussi de renforcer ses droits fondamentaux, en aucun cas de les limiter ou de les faire disparaître. Mais comment évaluer et déterminer son intérêt ? Plusieurs critères peuvent être pris en compte selon le Comité des droits de l'enfant : son opinion, son identité, la préservation de son milieu familial et de ses relations, sa prise en charge, sa protection et sa sécurité, la situation de vulnérabilité dans laquelle il se trouve, son droit à la santé et son droit à l'éducation. L'intérêt supérieur de l'enfant doit *« aussi être ajusté et défini au cas par cas, en fonction de la situation particulière de l'enfant ou des enfants concernés »*[1].

Même s'il est fondamental, ce droit ainsi que les garanties juridiques qui l'entourent, sont encore aujourd'hui méconnus ou mal compris. *« Il y a par ailleurs une plus grande prudence à le mettre en œuvre dans les domaines qui sont moins consensuels, tels que le dessaisissement, les situations d'urgence ou le contexte migratoire »*, dénonce Anne-Catherine Rasson. Les exemples de la gestion de la crise sanitaire actuelle ou les décisions politiques et judiciaires concernant les enfants belges dans les camps en Syrie renforcent malheureusement ce constat.

[1] Comité des droits de l'enfant, Observation générale n° 14, 2013.

Les droits des enfants belges détenus dans les camps en Syrie et en Irak

On estime qu'une quarantaine d'enfants de nationalité belge sont détenus dans les camps kurdes en Syrie où les conditions sanitaires sont déplorables. La CIDE, la Convention européenne des droits de l'homme et les quatre conventions de Genève devraient pourtant garantir leur protection. Dans un article publié dans la Revue Nouvelle, trois chercheuses - Elise Delhaise (assistante-doctorante à la Faculté de droit de l'UNamur), Coline Remacle (INCC) et Chloé Thomas (Université Saint-Louis Bruxelles) - expliquent pourquoi ces enfants, emmenés par leurs parents en Syrie ou nés sur place, embarrassent la Belgique.

Rapatriés sans leur mère ?

Le gouvernement fédéral a déjà pris une série de mesures afin de rapatrier certains de ces enfants mais pas tous ! En décembre 2017, il a par exemple décidé de faciliter le rapatriement des belges de moins de 10 ans et de trancher, au cas par cas, pour les jeunes âgés de 10 à 18 ans. *« Une distinction arbitraire sans fondement juridique »*, remarque Elise Delhaise. *« En février 2020, le ministre des Affaires étrangères et de la Défense, en affaires courantes, Philippe Goffin, confirmait la volonté du gouvernement fédéral de ramener les enfants encore présents en Syrie. L'approche belge reste néanmoins fragile vis-à-vis des femmes adultes. En effet si le rapatriement des enfants est confirmé, il doit se faire sans les mères que le gouvernement fédéral veut faire juger sur place, comme les hommes adultes »*, expliquent les trois chercheuses. Une décision décriée par plusieurs ONG et par le délégué général aux Droits de l'enfant, Bernard De Vos. Même les autorités kurdes qui gèrent les camps refusent de renvoyer les enfants seuls.

Dans l'intérêt de qui ?

Selon Elise Delhaise, la position de l'État belge est contraire à l'article 9 de la CIDE qui consacre le droit pour l'enfant de ne pas être séparé de ses parents, à moins que cette séparation ne soit dans son intérêt supérieur. Si la Belgique invoque cet intérêt pour justifier son choix de ne pas rapatrier les mères, l'argument ne convainc pas la juriste. La mère ne représente en effet pas une menace pour son enfant mais pour la sécurité publique.

Pour Antoine Masson, *« durant toute cette période où la Belgique ne fera rien pour eux, ces jeunes pourraient accumuler une rancœur qui risque d'éclater quand ils en auront les moyens. C'est pourquoi ne rien faire n'est évidemment pas bon pour eux mais est aussi très dangereux pour la Belgique. On neutralise le problème, on ne le résout pas. Or les jeunes qui sont allés en Syrie sont une occasion de désamorcer et de penser l'histoire. Ils sont une question vivante et délicate : celle de savoir s'il y a une déradicalisation possible à travers les générations »*.

Une autre lecture

Les trois chercheuses invitent les autorités belges à une autre lecture de ce dossier épineux. Une lecture non pas fondée sur les enjeux sécuritaires des pays européens mais sur des considérations humanitaires et des principes démocratiques. *« Les conditions de vie dans les camps en Syrie devraient pouvoir à elles seules justifier le retour des enfants et de leurs parents. Organiser le retour de ces combattants, c'est également s'assurer qu'ils aient droit à un procès équitable »*, conclut la chercheuse namuroise.

Pour en savoir plus :
https://researchportal.unamur.be/fr/publications/après-le-califat-lembarras

Antoinette Minet

Faut-il interdire la fessée en Belgique ?

La thématique du droit de l'enfant à une éducation non violente est au centre des préoccupations de Géraldine Mathieu. À la question : « Faut-il interdire la fessée en Belgique ? », elle répond qu'il ne s'agit pas de stigmatiser les parents mais d'éviter qu'ils instaurent *« la claque comme système éducatif »*. Elle s'appuie sur la CIDE qui invite les États à prendre *« toutes les mesures législatives, administratives, sociales et éducatives appropriées pour protéger l'enfant contre toute forme de violence, d'atteinte ou de brutalités physiques ou mentales… »* (article 19.1).

Si 62 pays ont légiféré en ce sens, la Belgique reste à la traîne. Par une décision du 20 janvier 2015, le Comité européen des droits sociaux rappelle que la législation belge ne protège pas suffisamment les enfants en ce qu'elle n'interdit pas explicitement les châtiments corporels dans tous les milieux, et en particulier dans la famille. Un avis renforcé par le Comité contre la torture (3 janvier 2014) qui recommande à la Belgique *« d'interdire expressément les châtiments corporels infligés aux enfants dans tous les cadres et en priorité dans le cadre familial »*.

Trois propositions de loi sont actuellement pendantes à la chambre. Si la législation ne supprimera sans doute pas définitivement de telles pratiques, elle aura le mérite de définir un cadre clair. *« Accompagnée de campagnes de sensibilisation et de programmes de soutien à la parentalité, elle permettrait certainement de réduire les pratiques violentes »*, conclut Géraldine Mathieu.

Les droits de l'enfant à l'UNamur

L'Unité de recherche « Droits de l'enfant » du Centre Vulnérabilité & Sociétés rassemble huit chercheurs qui étudient notamment : les systèmes de protection des droits de l'enfant ; le morcellement des politiques publiques ; l'intérêt supérieur de l'enfant ; les droits de l'enfant migrant ; les droits de l'enfant en situation de pauvreté ; les droits des enfants intersexes et transgenres ; les droits de l'enfant dans le contexte de la filiation et de l'adoption ; le droit à l'autonomie et à la participation des enfants ; le droit international privé des familles, etc. Plus d'informations : https://researchportal.unamur.be/fr/organisations/centre-vulnerabilites-et-societes/publications/

Les chercheurs et chercheuses de l'Unité « Droits de l'enfant » sont par ailleurs membres du Centre interdisciplinaire des droits de l'enfant qui rassemble des experts des différentes universités francophones et deux ONG. Plus d'infos : http://www.lecide.be/

Un nouveau Master de spécialisation interuniversitaire en approche interdisciplinaire des droits de l'enfant sera proposé dès septembre 2021 en collaboration avec l'UNamur Plus d'infos : https://www.ulb.be/fr/programme/ms-denf

Un certificat en approche interdisciplinaire des droits l'enfant : http://www.lecide.be/le-certificat/

Gaël **Giraud**

« Il faudra construire des institutions internationales **qui associent les pouvoirs publics, la société civile et les entreprises privées** »

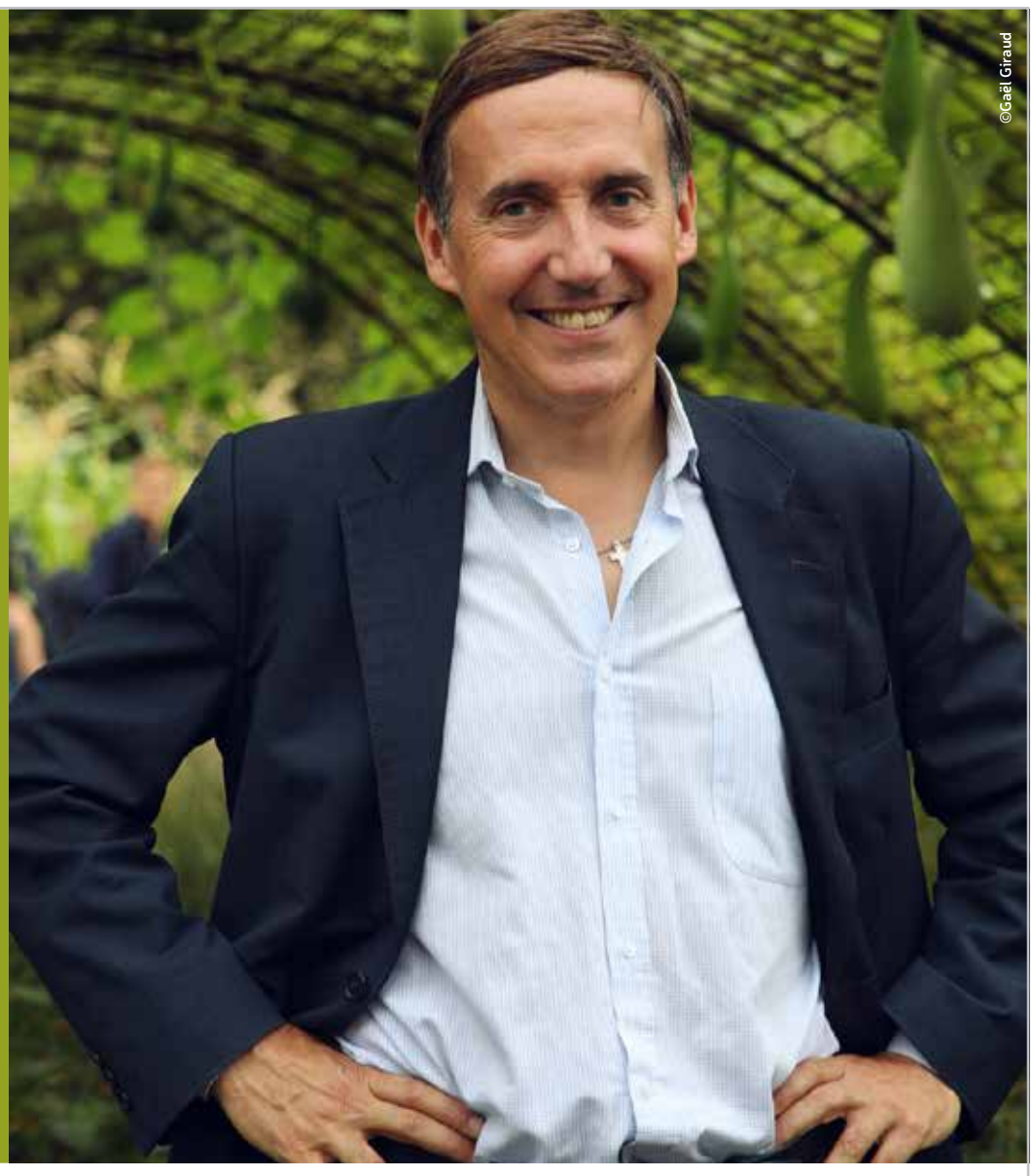
©Gaël Giraud

Économiste, père jésuite, ancien chef économiste à l'Agence Française du Développement, Gaël Giraud est aujourd'hui directeur de recherche au CNRS et « research professor » à l'Université de Georgetown (États-Unis). Spécialisé dans l'économie mathématique, la théorie des jeux, la finance et les questions énergétiques, il oriente sa recherche vers la baisse des inégalités et la transition énergétique et écologique. Très investi dans le débat public, il intervient régulièrement afin de sensibiliser l'opinion publique sur les risques liés au réchauffement climatique et l'épuisement des ressources énergétiques ou encore à l'injustice fiscale. Il a consacré sa thèse doctorale en théologie au thème des « biens communs ». Échange autour de cette question avec l'un des nouveaux Docteurs Honoris Causa de l'UNamur.

Omalius: La question des « biens communs » est au cœur de votre recherche. Que signifie cette expression souvent employée comme synonyme de « bien commun », voire d'« intérêt général ».
Gaël Giraud: Ces expressions ne sont pas des synonymes, car elles renvoient à trois réalités différentes qu'il est important de distinguer. Il y a tout d'abord les « biens communs » au pluriel. Il s'agit de biens qui présupposent un rapport collectif à la propriété et par conséquent un régime particulier d'organisation et de gestion. Ces sont des biens comme la santé, le climat, la biodiversité, que l'on peut désigner comme des « communs mondiaux ». Il y a ensuite le « bien commun » dans le sens où on l'entend dans la tradition chrétienne, et par exemple saint Thomas d'Aquin: il s'agit du « Bien » auquel l'humanité est ordonnée selon l'orientation que Dieu lui a donnée lors de la création. Dans une version sécularisée, on a transposé le « bien commun » en « intérêt général », en s'interrogeant sur ce qui pourrait être poursuivi pour favoriser l'intérêt de tous, mais ce « bien » ne correspond pas au « bien commun » de la tradition chrétienne ni aux « communs ».

O.: Dans la philosophie classique et la tradition chrétienne, la notion de « bien commun » est liée à une transcendance, dans le sens d'un accomplissement de soi que rien ne pourra jamais pleinement combler. Peut-on travailler sur le bien commun sans cette référence à la transcendance ?
G.G.: Je ne pense pas. Mais il faut s'entendre sur ce que l'on met derrière le mot « transcendance ». L'administration des « communs mondiaux » présuppose effectivement une référence à la transcendance dans la mise en place de règles qu'on se donne pour accomplir cette tâche, et cela sans impliquer une référence à Dieu comme on pourrait l'entendre. La règlementation qu'on définit pour administrer les ressources permet en effet de conserver celles-ci comme des communs seulement si elles sont à leur tour des « communs herméneutiques », c'est-à-dire si elles acceptent de pouvoir être constamment soumises à l'interprétation et à la révision. Cela empêche non seulement au conflit des interprétations de glisser dans la violence, mais permet également de reconnaître que la discussion autour de ces règles sera toujours incomplète, génération après génération, et que cette incomplétude est une chance. C'est cela qu'on peut appeler « transcendance », c'est-à-dire la conviction que le sens définitif des règles que nous nous donnons pour administrer les communs nous échappe à jamais. Ce type de transcendance est le berceau du dialogue et aussi de la démocratie

O.: La démocratie semble menacée actuellement à de nombreux endroits et chez nous aussi…
G.G.: Faisons un rapide détour par l'histoire en partant de l'époque des Lumières car le libéralisme naît au moment où l'on coupe la tête du roi et on crée un vide de pouvoir qui permet la renaissance du débat démocratique. Or, depuis le milieu du XXe siècle, le libéralisme a été remplacé par un post-libéralisme qui cherche de nouveau à combler le vide du pouvoir, en plaçant sur le trône du roi les marchés financiers, à qui il attribue la toute-puissance de Dieu. Il est facile de constater que, aujourd'hui, tout est soumis aux marchés: les États dont la politique dépend; le droit, qui s'est vu assujetti à la défense des intérêts particuliers (comme en témoignent les pratiques d'évasion fiscale devenues une « norme »). La propriété privée s'est identifiée à la volonté de tout transformer en marchandise, y compris l'être humain. C'est ce projet de société post-libérale fondé sur les marchés qui met en péril la démocratie.

O.: C'est là que le projet politique des communs peut constituer une réelle alternative pour sauver la démocratie selon vous ?
G.G.: Oui, ce projet se situe aux antipodes de cette proposition. Personnellement, je le vois comme un deuxième moment identifiable aux Lumières. J'entends par là un moment non-libéral, permettant de réorganiser la société autour du débat démocratique et d'élaborer, interpréter et réviser, dans la discussion, les règles de gestion des « communs », partagés collectivement et qui auraient remplacé la propriété privée. Le grand défi du XXIe siècle est d'apprendre aux jeunes générations comment prendre en charge ces « communs mondiaux ». Pour ce faire, nous devons dépasser le niveau « local » et nous situer au niveau international.

O.: Que suggérez-vous comme moyen d'action ?
G.G.: Il faudra construire des institutions internationales qui associent les pouvoirs publics, la société civile et les entreprises privées. Il y a un seul exemple au monde à ma connaissance de ce type d'Institutions: le DNDi (Drugs for Neglected Diseases initiative). Cette organisation, née de la collaboration entre États, ONG et entreprises pharmaceutiques, a pour but la production de médicaments destinés à soigner à prix raisonnable les maladies négligées affectant les populations pauvres. Construire de telles institutions ne tient qu'à nous et à nos décisions politiques.

O.: Et l'Université, en tant qu'institution de recherche et d'enseignement, peut-elle jouer un rôle dans la poursuite de ce projet politique des communs ?
G.G.: Si tel est le projet de notre XXIe siècle, alors elle a un rôle fondamental à jouer auprès des jeunes générations appelées à construire ces institutions internationales capables de prendre soin des communs mondiaux. Ce projet éducatif est ambitieux, mais c'est le seul viable et le seul possible. La jeune génération ne croit plus au seul discours théorique. Elle veut des faits. Et l'Université doit également être le lieu où l'on peut expérimenter la force des outils qu'on apprend. C'est l'idée des éco-campus mise en œuvre dans plusieurs universités jésuites. On cherche à y surmonter la dissonance cognitive en exerçant un style de vie correspondant à ce que l'on enseigne. C'est en ce sens que je développe actuellement un projet de *« Charte Laudato Sii »* qui engagerait les universités à s'inscrire dans un mode de vie écologique sur leur campus… Et si on y travaillait ensemble avec l'UNamur ?

Laura Rizzerio

Ilham **Kadri**

« Réinventer le progrès **à travers l'innovation sera clé »**

À la tête du groupe Solvay, géant belge de la chimie, Ilham Kadri se bat pour la diversité, l'inclusion et la promotion du leadership féminin. Elle agit aussi pour promouvoir un modèle d'économie circulaire, visant la réduction de la pression sur la biodiversité, la diminution des émissions de gaz à effet de serre et l'utilisation des ressources durables ou recyclables. C'est pour toutes ces raisons que l'UNamur lui a remis, ce 6 mai, les insignes de Docteur Honoris Causa.

Omalius: Quels sont, selon vous, les principaux défis de l'industrie chimique dans le contexte du développement durable ?
Ilham Kadri: L'un des principaux défis à relever pour nous est la chimie verte. Il s'agit de trouver de nouvelles voies respectueuses de l'environnement et de se réorienter stratégiquement vers les solutions durables de demain (hydrogène, batteries électriques). Nous faisons partie du problème mais aussi, indéniablement, de la solution. Notre plan de développement durable, Solvay One Planet, s'engage par exemple à supprimer progressivement l'utilisation du charbon d'ici 2030. C'est un engagement fort et il y a peu de temps, nous avons réussi le pari d'abandonner entièrement le charbon comme source d'énergie dans notre usine de carbonate de soude de Rheinberg en Allemagne, qui devient l'usine benchmark en matière d'émissions. C'est un vrai premier succès mais les défis en matière de développement durable dans notre industrie restent nombreux, la transformation est enclenchée mais elle ne fait que commencer. Réinventer le progrès à travers l'innovation sera clé.

O.: À quoi devraient être attentives les universités pour la formation des managers et des chimistes de demain ?
I.K.: Nous vivons dans un monde globalisé, beaucoup de décisions se prennent dans un contexte d'interdépendance, où l'économie, les problématiques sociales et environnementales, et même parfois la gouvernance dépassent toutes les frontières. Dans le monde interconnecté d'aujourd'hui et de demain, une sensibilisation aux différentes cultures qui nous entourent, une ouverture d'esprit, la curiosité et l'adaptabilité sont à mon sens des compétences importantes sur lesquelles les universités pourraient capitaliser. Développer l'intelligence culturelle, c'est connaître et comprendre la diversité tant dans les styles de communication que dans la négociation et certainement aussi dans l'évaluation des risques. Sur un autre sujet, je suis particulièrement sensible aux programmes STEM (sciences, technologie, ingénierie et mathématiques), où les talents qui en ressortent sont indispensables à notre industrie. Aujourd'hui, en plus d'une pénurie de talents, il y a encore un problème de diversité de genres dans ces programmes-là. En tant qu'entreprise, nous soutenons les jeunes femmes à choisir cette voie mais l'université a évidemment sa part à jouer pour attirer ces talents.

O: Dans quels domaines la recherche devrait-elle investir dans un contexte d'économie circulaire et durable ?
I.K.: Notre monde est confronté à d'importants défis écologiques pour préserver notre biodiversité et faire en sorte de vivre plus durablement demain. C'est évident que ces défis ne seront pas résolus sans innovations majeures, notamment dans l'industrie chimique, que j'aime appeler la « mère de toutes les industries ». Il faut réinventer le progrès en mettant l'innovation au service du développement durable. Certaines solutions d'avenir chez Solvay se concentrent autour des matériaux légers, des batteries à haute performance et de l'hydrogène qui permettront une mobilité propre. Il y a aussi l'ingénierie des surfaces et la science des colloïdes (mélanges (liquide, gel) qui contiennent, en suspension, des particules, NDLR) qui permettront d'obtenir des surfaces propres et durables, ou encore les polymères biodégradables qui permettront une distribution précise et la réduction de la concentration des ingrédients actifs dans les applications pharmaceutiques et agroalimentaires.

Dates-clés

Février 1969: Naissance à Casablanca (Maroc)

1997 : Obtient une maîtrise en Science Chimiques de l'École des Hauts Polymères de Strasbourg, suivi d'un doctorat en Physico-Chimie Macromoléculaire de l'Université Louis Pasteur de Strasbourg

Mars 2019: Nommée CEO de Solvay

©E.Crooÿ ©Solvay

O.: Comment les entreprises peuvent-elles concilier rentabilité et responsabilité sociétale ?
I.K.: Je crois beaucoup au fait que ces deux piliers ne sont pas opposés, au contraire, on peut faire du profit et en même temps rendre notre société plus juste et durable. Chez Solvay, on a fait de notre responsabilité sociétale une partie intégrante de notre stratégie. Solvay One Planet, notre plan de développement durable, est entièrement lié à notre stratégie G.R.O.W (Growth – Resilient Cash – Optimize – Win). En plus de l'urgence climatique et sociale, c'est ce que demandent aujourd'hui les millenials, nos équipes, nos consommateurs, nos investisseurs et même nos clients. C'est aussi dans ce sens que va notre raison d'être : l'entreprise existe pour unir les personnes, les idées et les éléments afin de réinventer le progrès (« progress beyond »). Nous avons un ensemble de valeurs fondamentales qui guident la transformation de nos activités : *"une responsabilité engagée"*, *"l'unité, et non l'uniformité"*, et *"la passion pour la performance"*. Notre approche est dans le "ET" : durable ET humain ET profitable. Concrètement, j'ai beaucoup d'actions à mettre en avant mais celle que j'aime particulièrement c'est le Fonds de Solidarité de Solvay. Nous avons vécu une crise sanitaire sans précédent qui a notamment remis l'humain au cœur de toutes nos préoccupations. Depuis 2020, le Fonds soutient nos salariés et leurs proches face aux conséquences de la crise sanitaire, et vient en aide aux organisations sociales ou de soins de santé qui gèrent la crise. Nous avons soutenu plus de 1.600 familles et mobilisé plus de 15 millions d'euros en 2020. C'est un bel exemple de notre façon de penser le capitalisme responsable.

O.: Quelles leçons pensez-vous que la société doit tirer de la crise du COVID ? Y voyez-vous des opportunités à saisir ?
I.K.: Il y a toujours des opportunités à saisir en temps de crise. J'aime dire qu'une période de crise c'est une ode à la créativité. Justement, le COVID nous a permis de nous remettre en question instantanément. Elle a été un formidable révélateur de certaines failles que nous avions encore dans nos systèmes, dans nos modes opératoires, dans notre état d'esprit, mais elle nous a aussi permis d'accélérer positivement notre transformation. Cette période difficile a été l'occasion de faire percevoir au marché les avantages que peuvent présenter un portefeuille diversifié et la résilience de nos marchés, de témoigner de la formidable solidarité et de l'engagement de nos collaborateurs, de présenter la force de nos innovations et de repenser notre mode de fonctionnement avec le télétravail. En l'espace d'un an, nous avons parcouru beaucoup de chemin, peut-être plus que ce que je n'aurais imaginé, car malgré la période d'une intensité extraordinaire, la mobilisation des équipes a été immédiate et exceptionnelle.

Noëlle Joris

©carolinweinkopf.de

Carola **Rackete**

« L'espoir n'est pas suffisant. **C'est l'action que nous portons, grâce à cet espoir, qui fera bouger les choses »**

Le 19 juin 2019, une jeune capitaine de 31 ans transgresse l'interdiction du gouvernement italien et entre dans le port de Lampedusa, après avoir attendu pendant 17 jours l'autorisation d'y amarrer son bateau, le Sea-Watch 3. Par cette action, l'activiste allemande Carola Rackete sauve 40 migrants naufragés en Méditerranée. Cet acte aux allures héroïques a révélé au monde l'impasse des politiques migratoires européennes. Motivée par ses engagements les plus profonds, Carola Rackete défend pourtant des causes qui ne touchent pas directement la crise migratoire et ses tragédies quotidiennes. Portrait de l'une des nouvelles Docteurs Honoris Causa de l'UNamur.

Passionnée de navigation maritime et diplômée en sciences nautiques, Carola Rackete se concentre depuis longtemps sur la conservation de la nature. Après avoir fait un service volontaire européen dans le parc naturel de Bystrinsky, en Russie, et avoir été responsable de navigation d'une mission de *Greenpeace*, elle obtient un Master's degree en Conservation Management de la Edge Hill University (Angleterre). Passionnée des régions polaires, elle participe à plusieurs missions scientifiques en Antarctique avec le *British Antarctic Survey*. Navigatrice expérimentée, c'est lors d'une de ses missions qu'elle est sollicitée par l'ONG humanitaire allemande *Sea-Watch* pour prendre le commandement d'un bateau de sauvetage de migrants en Méditerranée. Ce qui la conduira au large de Lampedusa.

Crise écologique et crise humanitaire : un même combat

Comment expliquer que cette environnementaliste convaincue quitte son poste scientifique en Antarctique pour rejoindre une mission humanitaire ? Faut-il y voir un simple acte citoyen ? Que du contraire ! Car pour cette scientifique militante, crise écologique et crise humanitaire sont les deux faces d'une même pièce.

En juin 2019, la raison d'entrer dans le port malgré l'interdiction des autorités italiennes est évidemment de sauver les migrants qui sont à bord du *Sea-Watch 3*. Cependant, le rôle humanitaire que Carola Rackete assume dans la crise migratoire et la décision qu'elle prend au large de Lampedusa doivent être mis en perspective d'une lecture systémique de l'évènement qui la met sous le feu des projecteurs.

Interpellée par l'actualité de la crise migratoire, la question fondamentale qu'elle pose concerne les raisons qui poussent des hommes, des femmes et des enfants à fuir leur maison, leur communauté et leur patrie, et à prendre d'énormes risques pour traverser une mer sur des bateaux de fortune. Les causes sont évidemment multiples et complexes. Toutefois, elle défend l'idée que l'une des principales raisons pour laquelle les gens devront migrer dans un avenir relativement proche est liée aux changements climatiques et aux bouleversements écologiques. En effet, de plus en plus de personnes devront fuir leur foyer et leur pays en raison de catastrophes naturelles. On parle alors de « migration forcée ».

L'activité humaine, moteur des crises

Mais ceci n'est pas le dernier mot de l'explication qu'elle cherche. Car changements climatiques et écologiques ne sont pas le fait des lois d'une nature qui échappent à notre contrôle. Nous vivons à l'ère de l'Anthropocène qui est caractérisée par le lourd impact des activités humaines sur les écosystèmes. La cause ultime du changement climatique et des déséquilibres écologiques est en fin de compte une conception spécifique de la prospérité, du développement et du bien-être humain qui trouve ses racines dans la modernité occidentale et qui s'est imposé à un monde devenu global. Selon cette conception, la prospérité et le développement doivent être mesurés en termes de croissance économique ; le bien-être humain et la qualité de la vie sont une question de revenu monétaire, de confort matériel et de consommation de biens ; et les écosystèmes et notre patrimoine naturel sont considérés avant tout comme des ressources disponibles pour produire des biens matériels, tout cela conduisant à la destruction des écosystèmes, à l'extinction de la biodiversité et au réchauffement climatique.

Un déséquilibre au niveau mondial

Ironie de l'histoire, les pays qui sont le principal moteur de la crise écologique, c'est-à-dire les pays aux économies les plus performantes, sont largement préservés des risques naturels et de leurs conséquences sociales, alors que les pays les plus défavorisés d'un point de vue socio-économique paient le plus lourd tribut des déséquilibres écologiques dont ils ne sont pas responsables : l'injustice mondiale est immense. « *Il n'y a pas de crise des migrants* », écrit Carola Rackete dans son livre « Il est temps d'agir[1] » , « *il y a une crise de la justice mondiale* ».

Cette conception de la prospérité sociale et du bien-être humain repose sur une profonde incompréhension de notre place, en tant qu'êtres humains, dans la nature. Tel est le nœud du problème. La crise climatique et écologique, qui est une cause majeure de la crise des migrants, n'est qu' « *un symptôme de notre compréhension totalement biaisée de ce que devrait être notre relation à la nature* », poursuit-elle. En ce sens, cette situation, profondément injuste, ne peut être durable : la crise ne peut que s'aggraver, l'injustice mondiale s'amplifier et les conditions d'une vie humaine décente devenir plus dramatiques.

Il est temps d'agir !

« *L'espoir n'est pas suffisant. C'est l'action que nous portons, grâce à cet espoir, qui fera bouger les choses* », a partagé Carola Rackete lors de la cérémonie de remise des insignes de Docteur Honoris Causa du 6 mai. Il ne faut donc pas renoncer à l'espoir, mais il est urgent de cesser de se contenter de l'espoir : « il est temps d'agir ». Inspirée par le célèbre mot d'Albert Einstein – « *nous ne pouvons résoudre nos problèmes avec la même ligne de pensée que celle utilisée lorsque nous les avons créés* » – l'activiste allemande prône un changement radical du système dans lequel nous vivons. Pour répondre efficacement au changement climatique, à l'injustice globale, et à la crise des migrants, elle invite à imaginer un modèle économique alternatif, au-delà de l'économie du « *green deal* », et à renouveler nos pratiques démocratiques, en laissant place à la participation citoyenne. Ainsi, il est du devoir de la société civile de s'opposer aux politiques profondément injustes et destructrices, et donc de désobéir aux politiques injustes et destructrices. « *Le problème* », écrit-elle encore dans son livre, « *est l'obéissance civile, et non la désobéissance civile* ». Car, pour Carola Rackete, face à une législation et une politique profondément injustes, une vertu majeure est la désobéissance. Une désobéissance qui soit constructive, motivée par des valeurs humanistes, s'opposant à des règles profondément injustes, et guidée par un principe de non-violence. C'est précisément un tel acte vertueux qu'elle réalise lorsqu'elle entre dans le port de Lampedusa, en juin 2019. Grâce à une réflexion profonde qui nourrit ses engagements et son action en faveur de plus de justice sociale, environnementale et migratoire, Carola Rackete est un modèle de symbiose entre engagement intellectuel et action citoyenne et solidaire.

Laura Manne et Stéphane Leyens

[1] Rackete C., Weiss A., *Il est temps d'agir*, L'iconoclaste, 2020.

Naji **Habra**

« **Défendre la place de l'UNamur** dans le paysage universitaire belge et international m'a passionné »

C'est dans un campus bien plus calme qu'à l'accoutumé que nous reçoit Naji Habra, recteur de l'Université de Namur. Il a consacré plus de 40 ans de sa carrière professionnelle à l'UNamur. À quelques semaines de son départ, il revient sur ses quatre années de rectorat. Rencontre.

Omalius: Que retenez-vous de votre mandat en tant que recteur ?
Naji Habra: Je n'imaginais pas à quel point ces quatre années allaient être riches en rebondissements. À quel point elles allaient m'apporter autant en me faisant sortir de ma zone de confort. J'ai pris conscience du rôle du dirigeant dans sa complexité : préparer la décision, la porter et puis l'assumer. J'ai aussi eu la chance d'interagir avec un réseau de contacts riche duquel je retiens des rencontres humaines exceptionnelles. Défendre la place de l'UNamur dans le paysage universitaire belge et international m'a passionné, cela a collé à ma personnalité. J'ai toujours eu à cœur de défendre les « petits », les minorités, à commencer par mon combat personnel, celui de mes origines. Ça a été un réel plaisir pour moi de me mobiliser pour des questions difficiles, de faire bouger les lignes… et d'obtenir des résultats. C'était mon thème politique quelque part : se positionner même en étant petit. Notre présence forte dans les médias ces dernières années est un signe qui ne trompe pas.

O.: Vous parlez d'une université en transition, dans un monde en transition. Où en est l'UNamur ?
N. H.: Nous sommes dans un monde en pleine évolution. Je pense avoir contribué d'abord à la prise de conscience de l'urgence du changement de trajectoire et ensuite à avoir inscrit l'UNamur résolument dans le futur. Notre institution est très à la pointe sur certaines questions de société, elle est porteuse de valeurs uniques. C'est d'ailleurs ce que nous avons souhaité mettre à l'honneur lors de notre cérémonie de remise des insignes de Docteur Honoris Causa, en saluant des invités ayant un *Deep Impact* grâce à leurs actions et leurs engagements sociétaux et humains. Notre université est modeste par sa taille, mais grande par son audace, notamment dans ses choix et son positionnement.
Assumer le fait que l'université est dans un tournant, cela implique des vraies ruptures avec les habitudes. Et l'université, conservatrice par ses structures mais créative par ses idées, a bien adopté la culture du changement. Nous sommes aujourd'hui dans une gouvernance inscrite dans son temps, plus formalisée, plus claire et plus saine : les débats sont ouverts et animés mais ils aboutissent à des conclusions et permettent des décisions claires prises à temps.
Je suis également fier que l'UNamur ait pu recevoir quatre nouvelles habilitations. C'est une belle victoire inespérée. Elle a aussi obtenu deux nouveaux postes définitifs au FNRS.

O.: Quatre ans de rectorat dont un et demi sous épidémie de COVID 19, comment avez-vous vécu cette situation ?
N. H.: Au niveau de la société, le Covid représente la plus grande crise depuis la guerre. La gestion de la crise aura marqué mon mandat, c'est indéniable. Étonnamment, la gestion de la crise est un challenge qui m'a beaucoup plu. Finalement, j'aime être dans l'action. Mais au-delà de mon regret du manque de contacts physiques, je retiens surtout la capacité d'action rapide et efficace de l'université. Il y a deux ans, personne n'aurait cru possible de mettre en place tout le dispositif actuel (télétravail, cours à distance, tests…). On y est arrivé ! Et plutôt bien en plus. Et par "on", j'entends les acteurs du terrain. Cette crise a été révélatrice de talents. Nous avons, dans nos murs, des personnes créatives capables de s'adapter, de véritables héros. La crise nous a aussi permis de créer une logique de solidarité avec les autres recteurs et acteurs politiques. On a appris à se serrer les coudes tout en gardant nos différences et en maintenant une place respectée pour l'UNamur.

O.: Étudiant, assistant, professeur et maintenant recteur. Vous semblez attaché au milieu universitaire ?
N. H.: J'ai l'impression que depuis mon adolescence, le monde de l'université m'attire. Le changement, l'innovation, la création, les connaissances… J'ai toujours pensé que c'est ici que cela se passe. Je reste un assoiffé de connaissances, un curieux, incapable de rester dans la routine. À l'UNamur, j'ai eu la chance d'exercer plusieurs métiers, je ne me suis jamais ennuyé et j'ai à chaque fois appris sur moi. Cette institution m'a beaucoup apporté.

O.: Vous êtes prêt à remettre le flambeau à la nouvelle équipe ?
N. H.: Entièrement. Je suis très confiant de laisser l'Université de Namur entre les mains d'Annick Castiaux et son équipe. Annick est un des talents dont je parlais, elle un leadership affirmé qui s'est clairement révélé pendant la crise. La place de l'UNamur est solide, les bases sont saines, la dynamique de mouvement est en route et les capacités d'action et de décision sont présentes. Mon rôle a été d'assurer la traversée du tournant et de tracer la trajectoire du changement. Maintenant, il faut avancer, bâtir et consolider. Annick Castiaux est la personne qu'il faut pour prendre le relais, elle est à la hauteur du défi qui demeure immense.

O. : Quels sont vos projets pour la suite ?
N. H.: Avant tout, je retrouve ma liberté et c'est le plus précieux. Quant à mes projets personnels, je retrouve l'écriture, la marche et je suis déjà engagé dans une action sociale contre l'exclusion des personnes sourdes. J'ai eu la chance de découvrir toutes les facettes de l'université, je la laisse maintenant entre de bonnes mains.

Léa Vergoni

©UNAMUR – F.Struzik

Le parcours de Naji Habra à l'UNamur en quelques dates

Juin 1957 : naissance à Damas (Syrie)

Novembre 1983 : entrée à l'UNamur comme assistant

1993 : membre de la première AG de l'ASBL « Facultés Universitaire N.D. de la Paix » (devenue Université de Namur)

2005 – 2011 : président de l'AG

2011 – 2015 : doyen de la Faculté d'informatique

2015 – 2017 : premier Vice-recteur

Septembre 2017 : premier recteur élu au suffrage universel pondéré de l'Université de Namur

13 mars 2020 : l'UNamur entre dans le mode « covid »

2017 – 2021 : recteur de l'Université de Namur

L'enseignement inclusif en pratique, ça donne quoi ?

Suivre les cours à l'université lorsque l'on est atteint de surdité, d'un cancer ou de troubles de l'attention, cela peut sembler être un défi supplémentaire. Pour garantir l'accès à tout un chacun, la Fédération Wallonie-Bruxelles (FWB) a adopté le 30 janvier 2014 un décret visant à uniformiser l'enseignement inclusif pour les étudiants en situation de handicap. Focus sur sa mise en application à l'UNamur.

Prévoir des mesures et des ressources destinées à répondre à la demande des étudiants bénéficiaires en organisant la mise en place des aménagements raisonnables matériels et pédagogiques tendant à rencontrer les difficultés, liées à leur situation, qu'ils éprouvent dans leur vie d'étudiants »[1], telle est la directive principale fixée par le décret de la FWB. Concrètement, cela permet à chaque étudiant en situation de handicap de bénéficier de mesures particulières pour accéder, sans obstacle, aux cours.

L'accompagnement à l'Université de Namur

Pour répondre à ce besoin, l'UNamur a développé en 2015 un service spécifique, entièrement dédié à l'accueil et au suivi de ces étudiants. Il est assuré par la Cellule Médico-Psychologique (CMP). Ce service, composé de psychologues, informe les étudiants qui souhaitent bénéficier du statut d'étudiants à besoins spécifiques. L'équipe les accompagne dans la création de leur dossier et dans la précision des besoins et des aménagements raisonnables nécessaires. Finalement, les psychologues soutiennent la mise en œuvre du plan d'accompagnement individualisé.

Sous la dénomination « étudiants à besoins spécifiques » se regroupe un large panel de profils, mais qui présentent tous un critère commun pour bénéficier de ce service, à savoir nécessiter un besoin qui est durable dans le temps. Ainsi, toute personne porteuse d'un handicap ou d'une déficience, souffrant d'une maladie invalidante, tel qu'un cancer ou du diabète, pourra obtenir ce statut. Il en va de même pour les étudiants présentant un trouble cognitif, quel qu'il soit (trouble de l'attention, dyslexie, etc.). Quelle que soit sa situation, chaque étudiant souhaitant bénéficier d'aménagements raisonnables devra introduire une demande en début de quadrimestre auprès du CMP. Celle-ci doit être appuyée par des documents probants, complétés par des spécialistes, en fonction des troubles (neuropsychologues, psychiatres, oncologues, logopèdes, etc.).

Une question d'équité

« L'objectif de ce décret est de mettre l'ensemble des étudiants sur la même ligne de départ. On ne cherche jamais à les favoriser, on souhaite juste créer l'équité entre tous les étudiants », souligne Sandrine Vieillevoye, psychologue au CMP de l'UNamur et attachée à l'accueil et à l'accompagnement des étudiants à besoins spécifiques. Elle rappelle ainsi la nécessité de mettre en œuvre des aménagements raisonnables pour tout étudiant désireux de mener des études dans l'enseignement supérieur.

« Concrètement, il existe autant de possibilités qu'il y a d'étudiants à besoins spécifiques. Certains aménagements sont plus fréquents, comme l'obtention d'un tiers temps supplémentaire lors d'un examen ou encore l'adaptation de la mise en page des questionnaires, avec une police d'écriture plus adaptée et plus grande », continue Sandrine Vieilloye. En effet, certains étudiants souffrant de troubles de l'apprentissage, comme la dyslexie, auront besoin de plus de temps afin de relire leurs réponses par exemple.

D'autres agencements sont encore plus spécifiques aux besoins de l'étudiant, en ajustant certaines modalités d'évaluation pour répondre au mieux à ses besoins. Pour illustrer ces propos, prenons l'exemple d'un étudiant atteint de surdité suivant un cours de langue. Ici, il ne sera pas question de supprimer un examen de compréhension à l'audition, mais d'adapter l'épreuve pour permettre d'évaluer autrement les compétences demandées. François-Xavier Fiévez exerce à l'UNamur en tant que professeur d'anglais. Dans un webinaire organisé par la Chambre de l'enseignement supérieur inclusif du Pôle académique de Namur sur l'« Aménagement raisonnable : un privilège ? », il témoignait de son expérience lorsqu'il enseigne à ces étudiants. *« Il y a une différence entre favoriser en enlevant une difficulté et faciliter en ne créant aucun obstacle. Enlever une difficulté c'est une chose, mais ne pas en créer, en est une autre. À présent, dans mes cours je tends à ne créer aucun obstacle pour les étudiants à besoins spécifiques. Cela permet, parfois, de faciliter aussi la tâche des autres étudiants et donc, de ne pas créer de problème d'équité. Ainsi, je n'offre jamais d'avantages ou de passe-droits, je supprime juste la cause de l'iniquité pour l'individu concerné »*.

Une explosion de la demande

Depuis 2015, il y a eu une augmentation significative des demandes, le nombre de dossiers passant de trente la première année à cent cinquante pour cette année académique 2020-2021. Une tendance à la hausse qui s'explique notamment par un diagnostic de plus en plus précoce des étudiants au sein des écoles primaires et secondaires. *« On constate que les parents et les étudiants sont de plus en plus sensibles et formés pour repérer les troubles de l'apprentissage. Il y a de plus en plus d'étudiants qui arrivent à l'université en ayant déjà été diagnostiqués et en ayant bénéficié d'accompagnement au cours de leur cursus scolaire »*, complète la psychologue du CMP. Le nombre grandissant d'étudiants faisant appel à ce service révèle la nécessité de son existence au sein de l'UNamur.

Léa Vergoni

[1] https://www.gallilex.cfwb.be/document/pdf/39922_003.pdf

Il nous partage son expérience

Axel est étudiant en deuxième BAC en géographie. Il est suivi par le service pour les étudiants à besoins spécifiques. *« En tant qu'étudiant à besoins spécifiques, j'avais fait la demande pour recevoir trois adaptations différentes. Elles ont toutes les trois été mises en place et acceptées par mes professeurs. Je me sens bien accompagné par le service. Mes professeurs de l'UNamur sont géniaux ! Ils sont très compréhensifs et n'hésitent pas à m'accueillir dans leur classe avec la présence de mon interprète. J'avoue me sentir bien intégré dans la communauté universitaire. Je me sens bien, autant qu'un étudiant normal »*.

©UNamur

Sebastião SALGADO, du Brésil au monde
Photographe de l'humanité et de la terre

Le regard bleu vif de celui qui a vu tant de choses. Un phrasé lent, réfléchi et posé. Sebastião Salgado, économiste de formation, fuit, avec son épouse Lélia, son Brésil natal et sa dictature à l'âge de 25 ans. Depuis 1973, il consacre sa vie à la photographie et parcourt le monde pour capturer, à travers ses clichés en noir et blanc, les milliers d'instants d'humanité qui font notre terre, avec ses impacts positifs comme négatifs. Il a été le témoin de guerres génocidaires comme au Rwanda, des famines de l'Afrique telles qu'au Soudan ou encore de sols éventrés par les Hommes à la recherche de pétrole et de richesses minières aux quatre coins de la planète. Sebastião Salgado s'est également fait le chantre, ces dernières années, d'une nature à l'ère de l'Anthropocène. L'être humain est au centre de tout son travail. Le 6 mai, il est devenu Docteur Honoris Causa de l'UNamur.

J'ai poursuivi mes études secondaires à Vitória, une île avec le plus grand port d'exportation de minerai de fer au monde. Adolescent, j'ai vu ces bateaux, venant de partout. Je les regardais repartir au loin. Et moi aussi je voulais découvrir ce monde vers lequel ils allaient… », se souvient Sebastião Salgado qui a parcouru aujourd'hui plus de 130 pays. *« On a une planète d'une beauté incroyable »*, sourit-il, réfléchissant aux pays qui l'ont le plus marqué… Le Niger est son premier grand voyage en tant que photographe. L'Ethiopie, la Chine, le Mexique, l'Indonésie… autant de pays que le photoreporter égrène, incapable de désigner son « coup de cœur ». *« Je viens de terminer un projet sur l'Amazonie, je peux vous certifier que le paradis existe… Les Indiens d'Amazonie y vivent. Il n'y a pas de violence, de chef et de pouvoir. L'essence de la vie des êtres humains, c'est la communauté et la solidarité. J'y ai retrouvé ça, à l'état pur. Et avec la déforestation de cette région, on est en train de faire disparaître ce paradis »*, confie-t-il.

La photographie, un acte intense

C'est tout entier, dans la photographie, le temps, la lumière et en chantonnant des musiques populaires brésiliennes que Sebastião Salgado nous explique être quand il est sur le terrain, à la rencontre de ces hommes et ces femmes, de ces animaux, de ces terres qu'il fixe sur négatif. *« Pour arriver à cette fraction de seconde où on immortalise une image, il faut avoir toute une vie avant, toute une vie pendant, toute une vie après »*, livre le photographe, expliquant qu'*« il faut avoir un grand plaisir à être là. Il faut avoir l'envie de raconter des histoires, celles de son cœur »*. Le photoreporter reconnait avoir eu la chance de pouvoir s'appuyer sur ses études universitaires en économie politique, macro-économie et finances publiques. Cela lui a permis d'être *« au diapason de l'Histoire et d'en suivre les cycles. Cette formation m'a permis de comprendre la société dans laquelle je vis. J'encourage d'ailleurs les jeunes dans les écoles de photographie à prendre le temps d'étudier des disciplines humanistes telles que l'anthropologie, la sociologie, l'histoire, l'économie… pour pouvoir être partie intégrante de la société »*, développe-t-il.

Le Brésil, partout

Bien qu'il ait voyagé sur tous les continents, l'œil vissé à son objectif, Sebastião Salgado, que l'on qualifie parfois de « citoyen du monde », reste avant tout Brésilien… *« J'ai 77 ans. Mais je suis toujours là où je suis né, dans ce pays qu'est le Brésil, une terre de flux migratoires importants »*, raconte-t-il, le regard songeur. *« Je crois que c'est pour ça qu'avec mon épouse, Lélia, nous avons investi la ferme de mon enfance, un paradis quand j'étais gosse et qui était complètement déboisée quand je l'ai retrouvée… »*, continue Sebastião Salgado.

Ce retour au pays, dans les années nonante, arrive après une longue pérégrination mais surtout, après des moments terribles auxquels le photographe brésilien a assisté. Son projet *« Exodes »*, et surtout le génocide du Rwanda, le marquent alors dans sa chair – il tombe malade – et dans son âme. Il décide d'arrêter la photographie pour se consacrer au travail de la terre, de sa terre. Ensemble, avec Lélia, ils replantent la forêt qui se trouvait là avant, où il a grandi. Ils assistent à la renaissance de tout un écosystème. Ce retour à la vie offrira au photographe le *« plus beau cadeau »* qu'il ait pu vivre : le projet *« Genesis »*, huit années à explorer le monde animal, végétal et minéral et à le photographier.

Comme Sebastião Salgado l'a expliqué lors de la conférence qu'il a donnée au début du mois de mai à l'UNamur, *« je me pose la question suivante : n'ai-je pas fait tout cela pour retourner là-bas, au Brésil et renaitre… »*.

Marie-Aline Fauville

Sebastião Salgado est né le 8 février 1944 à Aimorés, dans l'état du Mineras Gerais, un état minier mais « en brousse » comme il aime le répéter. Pendant ses études d'économie à São Paulo, il rencontre son épouse Lélia Wanick Salgado à l'Alliance française. Ensemble, ils militent pour les Jeunesses communistes et décident de fuir la dictature brésilienne en 1969 pour s'installer en France où il poursuit sa formation à l'École nationale de la statistique et de l'administration économique. En 1971, il est engagé par l'Organisation internationale du Café et parcourt l'Afrique.

En 1973, il commence à s'intéresser à la photographie et décide d'y consacrer sa vie. Il intègre différentes agences telles que Sygma, Gamma et Magnum. Il crée sa propre agence avec son épouse, architecte de formation et qui, selon ses propres dires, « donne forme à mes images ». Amazonas Images voit ainsi le jour à Paris en 1994.

En 1998, il fonde l'Instituto Terra dont l'objet social est la reconstitution de l'écosystème de sa ferme natale, à Bulcão. Il y reboise plus de 700 hectares de forêts épuisées par une exploitation intensive.

« Autres Amériques » (1986), « Sahel » (1986), « La main de l'homme » (1993), « Exodes » et « Les enfants de l'exode » (2000), « Africa » (2007), « Genesis » (2014) ou encore « Amazônia » (2021) sont quelques ouvrages parmi tant d'autres qui relatent ses témoignages photographiques. Il a reçu de nombreux prix internationaux et fut Ambassadeur de Bonne Volonté pour l'UNICEF.

https://www.amazonasimages.com
https://institutoterra.org

©Peter Doherty

La Radio Universitaire Namuroise, c'est sur le 88.1

Sans doute ses programmations vous accompagnent-elles à votre retour du travail en voiture. Peut-être vous a-t-elle permis de découvrir vos mélodies coup de cœur ? Ou bien suivez-vous déjà assidûment vos émissions préférées ? Depuis vingt-huit ans, la Radio Universitaire Namuroise émet sur les ondes de la région. Retour sur l'évolution de cette radio associative aux belles valeurs.

1992

Le kot-à-projet namurois Blues Kot, spécialisé dans l'animation musicale sur le campus, se lance dans un tout nouveau projet à savoir, la création d'une radio universitaire propre aux Facultés universitaires Notre-Dame de la Paix de l'époque. En s'associant avec quelques membres du personnel, les étudiants donnent alors naissance à la Radio Universitaire Namuroise alias la RUN. C'est le début d'une nouvelle aventure radiophonique.

Printemps 1993

La première émission est diffusée en direct. Avec des horaires de diffusion restreints, de 7h à 1h du matin, soit 18 heures quotidiennes, la programmation des débuts est principalement basée sur la musique rock, métal, de variété française et quelques chansons flamandes.

2021

Vingt-huit ans plus tard. C'est sur les bords de la Sambre, au 22/15 rue du Séminaire, qu'une soixantaine de bénévoles continuent de faire vibrer cette radio. Tous se retrouvent autour d'une passion commune : l'envie de partager de la « bonne musique » avec les auditeurs et d'approcher le micro.

Une radio à vocation culturelle

Officiellement reconnue comme radio associative, d'expression à vocation culturelle et d'éducation permanente par la Fédération Wallonie-Bruxelles (FWB), la RUN porte haut et fort ses valeurs. Très attachée au monde associatif depuis ses débuts, elle ne cesse de mettre en avant des communautés de tous les horizons, en proposant une grande diversité de programmes multiculturels. Les thématiques sont en effet très variées : cultures marocaine, albanaise ou encore japonaise, vie namuroise, entreprenariat, débats de société, émissions musicales de tous genres tels que hip hop, techno et rock alternatif… pour n'en citer que quelques-unes. Évidemment, la musique occupe une place importante à la RUN. La programmation est basée sur la découverte musicale, avec un accent tout particulier pour les artistes s'exprimant en français ou issus de la FWB. Alors que les quotas officiels sont d'un minimum de 6 % obligatoires pour les artistes de la communauté française sur les radios classiques, la RUN dédie plus de 30 % de sa programmation à la mise en avant d'artistes francophones ou issus de la communauté française.

Ils sont passés par là…

Née à l'initiative d'étudiants, la RUN continue d'évoluer avec ce public, année après année. Actuellement, ce n'est pas moins d'une quinzaine d'étudiants qui vont et viennent dans l'enceinte de la RUN. La radio se démarque en se rendant accessible à tout public, sans imposer de critère à l'entrée. Cela permet à tout un chacun de venir s'essayer à l'exercice radiophonique.

Chaque étudiant ou bénévole qui pousse la porte de la RUN s'y verra chaleureusement accueilli. Rejoindre l'équipe de la RUN, c'est bénéficier de l'aide de ses pairs et recevoir leurs précieux conseils. En participant à la vie de cette radio, les intervenants ont l'occasion de découvrir ce média et son fonctionnement de l'intérieur. Animation, montage, mixage ou encore réalisation d'interview sont autant de compétences qu'ils ont l'opportunité de développer pour apprendre à maîtriser le métier de la radio dans sa globalité. Cette expérience permet de faire naître ou de confirmer des vocations. *« C'est justement la RUN qui conforte mon envie de travailler dans le monde du journalisme »*, se confie Louis Liégeois, étudiant en BAC 3 en communication et chroniqueur dans deux émissions de la radio universitaire. *« Organiser les réunions, la préparation des sujets et le terrain m'a permis de développer une certaine discipline »*, poursuit-il.

« En intégrant l'équipe de la RUN, étudiants et bénévoles ont accès à du matériel professionnel, à jour et de bonne qualité », informe Pascal Vanbel, administrateur de la radio. Le nec plus ultra ? De nombreuses formations animées par des journalistes professionnels sont régulièrement organisées, ce qui permet aux participants d'élargir leurs compétences.

La RUN a également été le premier terrain de jeu pour de nombreux journalistes de renom. Parmi eux, Nathanaël Pauly, rédacteur en chef de Radio Contact et responsable du pôle radio au sein de RTL, a fait ses premières armes pendant deux années à la RUN. *« J'invite vraiment tous ceux qui ont envie de s'essayer à la radio à y aller. C'est fabuleux d'avoir un outil comme ça, à disposition des étudiants de l'université »*, se remémore-t-il avec plaisir.

Les portes de la RUN sont donc ouvertes, depuis presque trois décennies, à toutes les personnes désireuses de sortir de leur zone de confort, aux curieux et curieuses, aux apprentis journalistes mais également aux plus confirmés. Un seul mot d'ordre pour tout un chacun : prendre du plaisir à être derrière le micro !

Léa Vergoni

RUN
www.run.be 88.1

La RUN en quelques chiffres :

19 avril 1993 : première diffusion sur les ondes.

88.1 : la fréquence d'émission de la Radio Universitaire Namuroise.

60 : c'est autant de bénévoles qui se relaient, actuellement, au sein de la radio pour assurer sa diffusion. La moitié est composée, à part égale, d'étudiants et de membres du personnel de l'UNamur.

7j/7 et 24h/24 : la RUN diffuse des émissions et des tranches de jukebox sans interruption.

20 + : c'est le nombre d'émissions différentes diffusées.

Au quotidien, des dizaines de chercheurs, professeurs, doctorants et étudiants de l'UNamur font parler de leur travail dans les médias. A travers ces interventions, leur but est de mettre en avant une découverte, vulgariser un sujet de recherche ou encore de réagir à une actualité brûlante. Focus sur l'actualité des dernières semaines.

#UNamur

Annick Castiaux, future rectrice: *« On ne peut pas penser que le monde d'après sera le monde d'avant »*

Les médias ont été nombreux à relater l'élection d'Annick Castiaux comme rectrice de l'UNamur et à lui tendre le micro (ou la plume) pour qu'elle se confie sur son programme. Dans Le Soir la future rectrice évoque ainsi les premiers grands chantiers qui l'attendront dès sa prise de fonction. *« Le premier est le chantier post-covid »*, dit-elle. *« Il concerne tous les acteurs de la société. On ne peut pas penser que le monde d'après sera le monde d'avant. Les modalités d'enseignement vont devoir évoluer à la lumière des investissements réalisés pour les cours à distance. L'objectif n'est pas de devenir une université à distance. La proximité est au cœur de notre vision de la pédagogie. Mais la proximité peut se voir renforcée par des outils numériques. »*

LE SOIR

Un nouveau bâtiment pour les Sciences

Près de 10.000 m², un auditoire de 480 places, une septantaine de bureaux, des salles de cours, des laboratoires: le nouveau bâtiment de la Faculté des sciences de l'UNamur est opérationnel et a été présenté à la presse! Situé au coin de la rue de Bruxelles et de la rue Grafé, ce nouveau bâtiment rassemble une partie des différents départements et services qui composent la Faculté des sciences. Pour l'occasion, un webdocumentaire a été réalisé par l'Administration de la communication. Il vous invite à une immersion au cœur de l'environnement de travail des étudiants, des enseignants, des chercheurs et des membres du personnel administratif et technique de la Faculté. **https://webdocumentaire-sciences.unamur.be**

Mathias Soumoy, nouveau président de l'Assemblée Générale des Étudiants

Étudiant en Bac2 physique, Mathias Soumoy sera le président de l'Assemblée générale des étudiants pour l'année académique 2021-2022. Depuis deux ans, il s'investit dans la vie du campus, tant au siège qu'à la chambre politique de l'AGE depuis cette année. La reprise des activités sur le campus, la lutte contre la précarité étudiante et des actions en faveur de l'environnement seront au cœur de son programme pour les prochains mois. Un programme qu'il a déjà eu l'occasion de présenter brièvement à plusieurs médias dont La Meuse ou encore la DH.

LaMeuse DH.be

« Deep Impact »: 4 nouveaux Docteurs Honoris Causa de l'UNamur!

Ilham Kadri, Gaël Giraud, Carola Rackete et Sébastião Salgado sont les quatre personnalités qui ont reçu les insignes de Docteur Honoris Causa de l'UNamur lors d'une cérémonie officielle qui s'est déroulée le 6 mai. Animée par le journaliste François Heureux, cette soirée a intégralement été retransmise sur les réseaux sociaux de l'UNamur. Elle est podcastable sur la chaine YouTube de l'Université.

YouTube

« Parcours de funambules », une web-série sur l'enseignement bilingue et inclusif Français/langue des signes

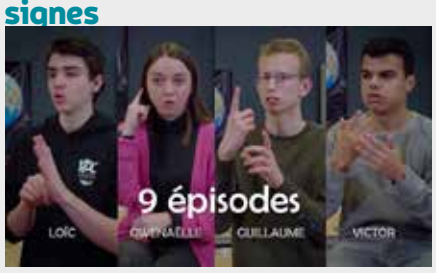

« C'est une chance unique pour une équipe de linguistes des langues des signes d'être à ce point ancrée dans la réalité de terrain », se réjouit Laurence Meurant, chercheuse qualifiée FNRS et partenaire scientifique du projet. Plus d'une soixantaine d'enfants malentendants ou sourds ont pu bénéficier de cet enseignement inclusif et bilingue proposé depuis plus de 20 ans au Centre Scolaire Sainte-Marie Namur (CSSM), en collaboration étroite avec l'asbl École et Surdité et l'UNamur. Découvrez le parcours de 9 élèves du CSSM qui partagent leur quotidien scolaire dans ce documentaire.

Sa Majesté la Reine Mathilde en visite à l'UNamur

Une visite royale, en petit comité comme l'impose la crise sanitaire, s'est organisée fin mars sur le campus universitaire. Sa Majesté la Reine Mathilde était invitée à découvrir la solidarithèque, l'épicerie solidaire créée et gérée par les services d'aide sociale aux étudiants de l'UNamur, de la Haute École Albert Jacquart et de la Haute École Provinciale de Namur, en partenariat avec l'Association pour la Solidarité Étudiante en Belgique (ASEB). Sa Majesté a eu l'occasion de visiter les lieux et de rencontrer les bénévoles de l'épicerie ainsi que des étudiants bénéficiaires. Une belle reconnaissance pour l'équipe de la solidarithèque qui, depuis octobre 2020, œuvre à aider les étudiants du supérieur confrontés à des difficultés financières. La presse n'a pas manqué l'évènement avec, par exemple, un long reportage dans L'Avenir.

l'avenir

On a lu pour vous...

Geopark mondial Unesco Famenne - Ardenne, escapade souterraine

La photographie a la faculté de révéler à tous des lieux inédits, difficiles d'accès, et de montrer les paysages rares et fragiles qu'ils recèlent. Ce recueil de photographies du milieu souterrain du Geopark mondial Unesco Famenne - Ardenne a été réalisé dans ce but. Les grottes et carrières souterraines sont par définition cachées et souvent inconnues du regard de tout un chacun. Ce patrimoine souterrain si riche et si beau, seuls les spéléologues ont le privilège de l'explorer, l'étudier, le protéger, mais aussi... de le photographier.
Le Geopark, recoupé par les vallées de trois rivières principales (la Lesse, la Lomme, l'Ourthe), présente un extraordinaire potentiel géologique, notamment karstique, largement valorisé à des fins touristiques et scientifiques. À ce jour, selon les Atlas du karst wallon, on y dénombre pas moins de 1.000 sites karstiques (grottes, dolines, résurgences...). La grande connaissance de ces sites par l'Union Belge de Spéléologie permet une gestion des cavités dans un souci de protection et d'éducation.
Voici un échantillon de ces lieux insolites, qui, grâce à la photographie, peuvent être partagés. Bonne escapade souterraine!

Geopark. Escapade souterraine, Gaëtan Rochez

Presses universitaires de Namur, 2021, 240x240, 160 pages, 20 euros

www.pun.be

Retrouvez-nous sur les réseaux sociaux

Zoé Gallez,

juriste engagée dans la cause environnementale et l'économie sociale

Impliquée depuis toujours dans différents mouvements alternatifs, Zoé Gallez est l'une des fondatrices de « Terre-en-vue » qu'elle coordonne depuis 2 ans. Ce mouvement a pour objet la mise à disposition de terres agricoles aux agriculteurs afin qu'ils puissent exercer leur profession et créer du lien avec les citoyens. En 2020, « Terre-en-vue » a reçu le prix de l'Économie sociale. Rencontre avec cette ancienne étudiante de la Faculté de droit, maman de trois enfants et passionnée par son travail qui contribue à une cause mondiale.

Omalius: Qu'est-ce qui vous a amenée à participer à la création de ce mouvement ?
Zoé Gallez: Mon aventure à Terre-en-vue a démarré sur une rencontre. En février 2011, j'ai pris le train pour me rendre à Louvain-la-Neuve. Je me suis assise face à une personne plongée dans un livre sur la décroissance. On a discuté. Il était agriculteur et m'a expliqué qu'il se rendait à une réunion pour lancer un projet inspiré de « Terre de liens » (France) dont l'objectif est d'acheter des terres pour soutenir les agriculteurs biologiques. J'ai été séduite par l'idée. Alors, en boutade, il m'a dit « je me suis engagé à recruter une juriste, je crois que je l'ai trouvée ». Quelques heures plus tard, je l'ai accompagné à la réunion et j'ai rejoint le mouvement.
J'ai toujours eu envie de créer des projets. Il est important de souligner que nous avons tout de suite formé un groupe. Nous avons organisé des forums avec des agriculteurs et des associations pour que ce soit véritablement un mouvement collectif. C'est important pour moi. Je suis aussi une amoureuse de la nature et je suis très sensible à la question alimentaire. « Terre-en-vue » rejoignait donc mes valeurs. J'y avais ma place puisque je pouvais apporter mes connaissances en matière juridique et en microfinance.

O.: Pouvez-vous nous expliquer en quelques mots le mouvement « Terre-en-vue » et ses missions ?
Z.G.: Notre vision repose sur le principe que nous sommes tous dépendants du système alimentaire et des terres agricoles qui nous nourrissent. Elles sont actuellement très chères et il est inacceptable que les agriculteurs prennent tous les risques financiers pour les acquérir. Ces terres ne devraient pas être une marchandise mais un bien commun précieux. Nous devons donc partager la responsabilité de l'accès à la terre. Nous devons soutenir les agriculteurs pour qu'ils puissent exercer leur métier. L'évolution de notre agriculture est interpellante tant au niveau environnemental que social. Je pense ici à la solitude et la détresse des agriculteurs. Il nous faut réfléchir à changer le modèle de manière solidaire et intelligente. Nous travaillons donc aussi au niveau politique. J'ai par exemple suivi de près la réforme du bail à ferme ou les auditions parlementaires sur le foncier agricole.
« Terre-en-vue » est aussi un mouvement concret, pas uniquement idéologique. C'est pourquoi nous avons créé une coopérative qui permet de rassembler les citoyens qui contribuent chacun à leur mesure pour financer des projets. Cela nous permet d'acheter des terres qui appartiennent à la coopérative et qui sont mises à la disposition des agriculteurs. Nous avons déjà soutenu une quinzaine de projets et une dizaine sont en cours. Nous avons acquis une centaine d'hectares et réuni 3.000.000 d'euros de capital social grâce à la contribution de 3.000 citoyens. Nous essayons de toucher un public varié parce que l'idée est de recréer du lien entre agriculteurs et citoyens. C'est la raison pour laquelle nous avons adopté une approche par projet.

O.: « Terre-en-vue » a reçu le prix de l'Économie sociale en 2020. Ce prix a pour objectif de mettre en valeur des entreprises sociales wallonnes et bruxelloises qui se distinguent par leur impact sociétal, développent des modèles économiques innovants et résilients tout en créant des emplois durables. Quelles sont les spécificités de votre association ?
Z.G.: C'est une belle récompense. Nous nous inscrivons vraiment dans la philosophie de l'économie sociale parce que nous soutenons directement des projets d'entrepreneuriat agricole qui ont du sens, qui respectent l'environnement, qui ont la volonté de nourrir les personnes en circuit court. Nous ne pouvons pas proposer aux coopérateurs un dividende ou une rémunération. Mais nous leur proposons de soutenir un projet sociétal, avec une vision différente. Nous sommes en lien avec beaucoup d'autres projets d'économie sociale avec lesquels nous faisons mouvement.

O.: L'économie sociale est-elle suffisamment présente dans les parcours universitaires ?
Z.G.: Je pense que les jeunes sont de plus en plus conscients des enjeux de notre société et veulent du changement. J'espère que cette crise ne va pas leur couper les ailes. La situation actuelle est vraiment malheureuse au niveau social et cela me préoccupe beaucoup. J'espère qu'ils vont pouvoir se revoir rapidement et se lancer dans des projets parce qu'ils en ont l'énergie et parce que nous sommes face à des défis énormes.
Au niveau des parcours de formation, je pense qu'il y a de plus en plus d'initiatives qui se créent. Nous sommes d'ailleurs souvent sollicités par des étudiants, des chercheurs, des professeurs qui veulent étudier l'évolution de « Terre-en-vue » sous l'angle de l'innovation sociétale. Je suis plutôt positive même s'il reste évidemment beaucoup de choses à faire.

Antoinette Minet

O.: Quels conseils donneriez-vous aux étudiants en droit qui veulent agir en faveur de l'environnement ?
Z.G.: Je leur dirais surtout de développer leur réseau, de s'impliquer dans des projets pour acquérir des expériences variées, pour apprendre et rencontrer des gens. C'est par la discussion avec d'autres et par l'émulation qu'on peut créer des projets et des changements sociétaux. Je leur dirais d'être ouverts parce qu'il y a plein de possibilités. Les études de droit permettent d'avoir des outils concrets de compréhension du fonctionnement de la société, d'être actifs à différents niveaux comme la création de projets ou la politique.

O.: Que retenez-vous de vos années passées à l'Université de Namur ?
Z.G.: Ce que je retiens surtout ce sont les amitiés que j'ai nouées sur les bancs de l'université, dans les kots à projet ou à travers d'autres projets. Le voyage que j'ai fait avec la FUCID aux Philippines m'a également fort marquée. Ces voyages sont bien préparés. Ils nous emmènent à la rencontre d'associations locales en Belgique. Aux Philippines, l'accompagnement et les liens avec les populations locales étaient aussi très intéressants. Et puis, j'ai adoré ma rencontre et les échanges avec Rita Rixen, adjointe à la direction de la FUCID. Suite à ce voyage, nous avons créé le kot à projet Kap Sud.

Dates clés

2001-2002: Un semestre à Vienne et un en Australie à la rencontre des populations aborigènes

2002-2004: Candidatures en droit à l'UNamur

2004-2006: Master en droit à l'UCLouvain

2005-2006: Erasmus au Brésil

2006-2007: Master complémentaire en création d'entreprise à l'UCLouvain

2007-2011: Stage au barreau au sein d'un bureau spécialisé en droit des asbl

2008-2012: Assistante en droit commercial à l'UCLouvain

2010-2011: Formation en microfinance à Solvay

2011-2012: Juriste à la Boutique de Gestion (économie sociale)

Depuis 2011: Chargée de projet chez « Terre-en-vue » (bénévole puis salariée en 2013)

https://terre-en-vue.be

OMALIUS

OMALIUS est le magazine de l'Université de Namur. Il est diffusé à 7.000 exemplaires. Les articles ne peuvent être reproduits qu'avec l'autorisation écrite de l'auteur et avec la mention de la source. Certains titres sont de la rédaction.

www.unamur.be

IMPRIME SUR PAPIER BLANCHI SANS CHLORE

Avis à nos lecteurs et lectrices: pour ce numéro, Omalius a collaboré avec le caricaturiste La Mine. Derrière ce pseudonyme, se cache un membre de notre université: Mathieu Minet, conseiller pédagogique au sein de la Faculté de philosophie et lettres. La Mine illustrera régulièrement les rubriques de notre magazine. Merci à lui!

Rédaction
Marie-Aline Fauville, Noëlle Joris, Stéphane Leyens, Laura Manne, Antoinette Minet, Laura Rizzerio, Léa Vergoni.
Administration de la communication
Rue de Bruxelles 53 - 5000 Namur - Tél. 081 72 51 73
Abonnement et changement d'adresse
omalius@unamur.be - Tél. 081 72 50 32
Graphisme et impression
Dreamcom (Charleroi)

Comité de programmation
Annick Castiaux (Présidente), Morgane Belin, Sophie Arcq, Elise Defreyne, Jean Delvaux, Karin Derochette, Marie-Aline Fauville, Marie-France Juchert, Benoît Frenay, Esther Haineaux, Noëlle Joris, Catherine Lambert, Antoinette Minet, François Nélis, Carole Payen, Laura Rizzerio.
Directeur de publication
François Nélis
Éditeur responsable
Naji Habra, Recteur de l'Université de Namur
(61 rue de Bruxelles - 5000 Namur)